

Attention : les avis doivent être motivés, notamment quand ils sont défavorables.

Nom et prénom de l'élève :

Visa du Principal du collège prévu à la carte scolaire

Cachet école ou établissement Date et signature,

Avis du Principal du collège demandé

**En cas de changement de département : avis de l'Inspecteur
d'Académie du département d'origine**

Cachet établissement Date et signature,

Date et signature,

Décision de l'Inspecteur d'Académie

À Auxerre, le
L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Yonne,

Jean-Michel HIBON